



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 79279

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la recommandation n° 2014-01 de la Commission des clauses abusives relative aux contrats de fourniture de distribution de gaz naturel et d'électricité. Adoptée le 16 octobre 2014, elle y recommande que soient éliminées 31 clauses des contrats proposés par les fournisseurs de gaz et d'électricité. C'est pourquoi il la remercie de bien vouloir lui faire connaître les suites qui ont été données à ces propositions de la Commission des clauses abusives.

Texte de la réponse

En 2012, la commission des clauses abusives (CCA) s'est autosaisie au sujet des contrats proposés par les fournisseurs de gaz naturel et d'électricité, à la demande des associations de consommateurs. Cette instance a examiné les clauses contenues à cette période dans les contrats de ces fournisseurs. Sur la base de ces travaux, conduits avec la participation de la direction générale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes (DGCCRF), la CCA a publié au mois de décembre 2014 une recommandation visant 31 clauses dont elle recommande l'élimination dans les contrats de fourniture. Le processus de mise en conformité des contrats avec cette recommandation est d'ores et déjà enclenché. Par ailleurs, la DGCCRF a lancé une enquête nationale au deuxième trimestre 2015, dont l'objet est de vérifier la bonne prise en compte de la recommandation de la CCA. Il va de soi que des mesures appropriées ne manqueraient pas d'être prises dans l'hypothèse où seraient identifiés des manquements aux règles de protection économique des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79279

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3524

Réponse publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4117